

# Jésus, Messie, a accompli le serment de Dieu

---

Le 3 Janvier 2016

## **PREAMBULE :**

Quels sont vos vœux pour l'année 2016 ?

## **LECTURE BIBLIQUE : MT 5.33-37** (selon la version S21)

33 Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : Tu ne violeras pas ton serment, mais tu accompliras ce que tu as promis au Seigneur. 34 Mais moi je vous dis de ne pas jurer du tout, ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu, 35 ni par la terre, parce que c'est son marchepied, ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand roi. 36 Ne jure pas non plus par ta tête, car tu ne peux pas rendre blanc ou noir un seul cheveu. 37 Que votre parole soit 'oui' pour oui, 'non' pour non ; ce qu'on y ajoute vient du mal.

## **MEDITATIONS :**

- Les israélites de l'époque de Jésus (Mt 5.33 et Mt 23.16-22) appliquent-ils justement la loi de Moïse (Ex 20.7 ; Lv 19.12 et Dt 10.20) ? Quelle est la place de Dieu dans l'enseignement des israélites de l'époque de Jésus ?
- Pour quelle raison Jésus interdit-il à jurer ? Contredit-il à la loi mosaïque ?
- Quelle est la source de « oui » et « non » ? Quelle est l'attitude exigée par Jésus ?

## **CONTEXTE :**

Avant d'étudier le texte d'aujourd'hui, il est important de rappeler le contexte. Ceci est vraiment utile et nécessaire pour que notre compréhension incomplète soit bien **encadrée par la pensée de Jésus, Parfait.**

Après avoir proclamé les béatitudes (9 bonheurs), Jésus a révélé le but de son ministère en tant que Messie (Christ, Sauveur). Il dit au verset 17 : « Je ne suis pas venu pour l'abolir, mais pour l'accomplir. » Et à la fin de ce passage, au verset 20, il a déclaré que les spécialistes de la Loi et les pharisiens de son époque étaient dans la mauvaise compréhension et pratique de la Loi.

Puis Jésus développe une série de six doctrines aux sujets du meurtre, de l'adultère, du divorce, du serment, de la loi du talion (la vengeance) et de l'amour des ennemis. Pour apprendre (à ses disciples) à comprendre et pratiquer sa doctrine de manière juste et complète, Jésus emploie six fois une formule de comparaison, au début de chaque enseignement : « Vous avez appris qu'il a été dit...Mais moi je vous dis... » Cette formule montre bien la supériorité de Jésus à l'interprétation des scribes et pharisiens, sans ôter la valeur de la Loi que Dieu Père céleste a donnée au temps de Moïse.

Ainsi cette série de six doctrines contribue à comprendre concrètement le vrai sens de l'accomplissement de la Loi par Jésus et à affirmer de nouveau son identité en tant que Messie (Christ, Sauveur).

Donc, **le texte sur le serment que nous allons étudier doit être compris dans la démonstration de la messianité de Jésus.** Sinon, nous allons peut-être tomber dans l'application partielle de manière légaliste comme Augustin d'Hippone, certaines anabaptistes du 16<sup>e</sup> siècle et la plupart des Quakers<sup>1</sup> d'aujourd'hui. Ils ont refusé de prêter serment devant un tribunal, jurant de dire : « la vérité, toutes la vérité et rien que la vérité »<sup>2</sup>.

### **LOIS SUR LE SERMENT :**

Etudions d'abord, quelques lois sur le serment dans l'Ancien Testament qui servent à la fois à **révéler la fausseté des enseignements des spécialistes de la loi et à fournir l'origine de l'accomplissement dans le ministère messianique de Jésus.**

Lisons trois textes : Ex 20.7 ; Lv 19.12 et Dt 10.20.

- Ex 20.7 : Tu n'utiliseras pas le nom de l'Eternel ton Dieu pour tromper, car l'Eternel ne laisse pas impuni celui qui utilise son nom pour tromper.
- Lv 19.12 : Vous ne prononcerez pas de faux serment par mon nom, car en faisant cela, vous profaneriez le nom de votre Dieu. Je suis l'Eternel.
- Dt 10.20 : C'est l'Eternel ton Dieu que tu révèreras, c'est à lui que tu rendras un culte, à lui seul que tu t'attacheras, et si tu prêtes serment, c'est par son nom que tu le feras.

Dans ces trois lois, nous pouvons apprendre au moins trois vérités.

1. **Les israélites ont pu librement et légalement utiliser le nom de l'Eternel.** L'utilisation du nom de l'Eternel n'a pas été interdite. Elle était tout à fait légitime. D'ailleurs, les serments légitimes apparaissent plusieurs fois dans l'Ecritures. Par exemple, David a écrit dans Ps 63.12 : Le roi se réjouira en Dieu ; tout homme qui prête serment par lui pourras s'en féliciter, car la bouche des menteurs sera fermée.
2. Ce que Dieu a interdit est les **faux serments** par son nom et **le fait que les israélites ne tiennent pas** leur serment par le nom de l'Eternel. Car le nom de l'Eternel est déshonoré par les israélites alors que Dieu leur avait donné son nom pour honorer.
3. **Au centre de l'acte de prêter serment, Dieu est présent.**

### **LES ISRAELITES ETAIENT INCAPABLES DE METTRE EN PRATIQUE CES LOIS :**

Ainsi, Dieu a donné aux Israélites ces lois afin que le nom de Dieu soit honoré par le peuple de Dieu. Or, les israélites ont mal compris la loi. Il est certain que Dieu a interdit de faire parjure alors que **les israélites ont détourné l'attention populaire du vœu lui-même et de la nécessité de s'y tenir, vers**

---

<sup>1</sup> La Société religieuse des Amis est un mouvement religieux fondé en Angleterre au xviii<sup>e</sup> siècle par George Fox. La Société des Amis se différencie de la plupart des autres groupes issus du christianisme par l'absence de credo et de toute structure hiérarchique...

<sup>2</sup> John STOTT, Matthieu 5-7 le sermon sur la montagne, p.91 et Alfred KUEN, Encyclopédie des difficultés bibliques 3<sup>e</sup> volume Les Epîtres Générales, Editions Emmaüs, p.235

**la manière de le formuler** (je reviens plus tard sur ce sujet). Pour eux, l'interdiction effective de la Loi ne concernait pas l'utilisation du nom du Seigneur **en vain**, mais l'utilisation du **nom du Seigneur en vain**. C'est-à-dire, ils ont compris dans l'expression « le nom de l'Eternel » que **le nom de Dieu est aussi sacré que Dieu lui-même**. Ils avaient peur de l'utiliser. Du coup, la crainte de prononcer le nom divin à la légère conduisit le Judaïsme **à ne plus le prononcer du tout, et à le remplacer par d'autres termes** qui évitaient de formuler le nom sacré par excellence : on disait alors, le Nom, Lui, la Gloire, la Présence, etc<sup>3</sup>. **Par peur d'employer le nom divin abusivement, on a complètement renoncé à prononcer le nom de Yahvé, même dans la lecture du texte biblique** (– où on le remplaçait habituellement par *Adonai (=Seigneur)*). *C'est la raison pour laquelle la Septante, suivie par la plupart des versions françaises, met le Seigneur chaque fois qu'il est question de Yahvé (l'Eternel, dans les versions Segond, Synodale, BS)<sup>4</sup>.*

Ainsi ils ont violé la loi sur le serment. Je vous invite à lire Os 4.1-2 et 3 (-762—752). C'est le jugement de Dieu sur la mauvaise pratique de la loi sur le serment.

Vous, les Israélites, écoutez la parole que vous adresse l'Eternel, car l'Eternel est en procès avec les habitants de ce pays : «La vérité a disparu dans le pays, il n'y a plus d'amour. On'y connaît pas Dieu. **2 On n'y voit que parjure, et tromperies.** Le crime, le vol et l'adultère se multiplient. La violence s'étend, les meurtres s'ajoutent aux meurtres. *3 C'est pourquoi le pays passera par le deuil, et tous ses habitants dépériront, jusqu'aux bêtes sauvages et aux oiseaux du ciel ; les poissons de la mer disparaîtront aussi.*

### **L'ENSEIGNEMENT COURANT DE L'EPOQUE SUR LE SERMENT :**

Du coup, le nord d'Israël est pris par l'empire assyrien en 722 av. J.-C. et Jérusalem par l'empire chaldéen (néo-Babylonien) en 587 av. J.-C.. A ce moment-là, le temple de Jérusalem que Salomon avait construit est détruit. C'était le jugement de Dieu. Ce jugement est marqué dans la tête des israélites !

50 ans après la destruction du Temple de Jérusalem, les Israélites exilés sont rentrés en Israël pour reconstruire le Temple de l'Eternel. Depuis cette reconstruction du second Temple, **réalisant combien il était dangereux de jurer au nom de Dieu, les israélites ont commencé à substituer au nom de Dieu quelque lieu ou objet sacré** : le ciel, la terre, la Ville sainte, le Temple, l'or du Temple, l'autel, l'offrande sur l'autel, ou sa propre tête. Lisons ici la pratique des pharisiens que Jésus a reprochée, Mt 23.16-19 :

16 Malheur à vous, conducteurs aveugles ! Vous dites : 'Si quelqu'un jure par le temple, cela ne compte pas, mais si quelqu'un jure par l'or du temple, il est engagé.' 17 Espèces de fous aveugles ! Lequel est le plus grand : l'or ou le temple qui consacre l'or ? 18 Vous dites encore : 'Si quelqu'un jure par l'autel, cela ne compte pas, mais si quelqu'un jure par l'offrande qui est sur l'autel, il est engagé.' 19 Espèces de fous aveugles ! Lequel est le plus grand : l'offrande ou l'autel qui consacre l'offrande ?

---

<sup>3</sup> A. Kuen, Encyclopédie des difficultés bibliques Pentateuque, Editions Emmaüs, p.364.

<sup>4</sup> A. Kuen, Encyclopédie des difficultés bibliques Evangiles et Actes, Editions Emmaüs, p.69

**Ainsi dans la peur du jugement, ils ont substitué aux créatures le nom de Dieu Créateur par lequel ils pouvaient légitimement prêter serment selon la Loi. Ils ont établi des hiérarchies entre les différents composants de ces objets.**

Ici, je vous invite à relire l'enseignement des spécialistes de la loi que Jésus a reproché dans notre texte d'aujourd'hui, au verset 33 : « Tu ne violeras pas ton serment, mais tu accompliras ce que tu as promis au Seigneur. »

Cette parole révèle un autre aspect du péché des israélites. **Dans cet enseignement des israélites, la place de Dieu n'est pas au centre. C'est l'homme qui est au centre. Le sujet de l'acte de prêter serment est l'homme. Le sujet de l'acte d'accomplir le serment est aussi l'homme.** C'est-à-dire que l'homme prête serment **dans sa capacité humaine**, sinon il n'est pas encouragé de le faire. Donc le serment ne se fait pas comme une réponse à la révélation de Dieu. Mais il est encadré **dans la capacité de l'homme**. Dans ce cas, l'homme n'a pas besoin de la relation réciproque avec Dieu. Il n'a pas besoin de la foi en Dieu. Dieu Créateur est donc enfermé **dans la capacité de l'homme créature**, selon l'enseignement des israélites. Ainsi les israélites ont déformé le Dieu Créateur en qui ils doivent croire **comme celui qui est valorisé selon les œuvres humaines. Dieu n'est pas important, mais l'homme qui fait et accomplit le serment est plus important.** Enfin, ils enseignaient qu'ils peuvent échapper au jugement de Dieu par tenir le serment selon leur capacité. C'est tout à fait **une attitude légaliste ! Ils s'appuient sur leurs œuvres au sujet du jugement et du salut.**

### **JESUS CORRIGE LEUR ENSEIGNEMENT SUR LE SERMENT :**

Ainsi, après avoir révélé que leur enseignement est tout à fait faux, Jésus démontre à quel point ils sont en tort. Lisons Mt 23.20-22 et Mt 5.34-36.

Mt 23.20 Celui qui jure par l'autel jure par l'autel et par tout ce qui est dessus, 21 celui qui jure par le temple jure par le temple et par celui qui l'habite, 22 et celui qui jure par le ciel jure par le trône de Dieu et par celui qui y est assis.

Mt 5.34 Mais moi je vous dis de ne pas jurer du tout, ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu, 35 ni par la terre, parce que c'est son marchepied, ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand roi. 36 Ne jure pas non plus par ta tête, car tu ne peux pas rendre blanc ou noir un seul cheveu.

Dans ces paroles, **Jésus déclare que le nom de Dieu n'est pas l'objet de substituer.** Il dit que la propriété de l'univers est Dieu d'Israël<sup>5</sup> et que l'homme ne peut pas limiter sa présence divine. Par-là, il déclare que personne ne peut échapper au jugement, contrairement à l'enseignement des israélites. En fait, certains pensaient que l'on pouvait rompre un serment à condition que « l'objet »

---

<sup>5</sup> Es 66.1-2 : Voici ce que dit l'Éternel : Le ciel est mon trône, et la terre mon marchepied. Quelle maison pourrez-vous me construire et quel endroit pourra être mon lieu de repos ? Tout cela, c'est ma main qui l'a fait, et tout a alors reçu l'existence, déclare l'Éternel. Voici sur qui je porterai les regards : sur celui qui est humble et a l'esprit abattu, sur celui qui fait preuve de respect vis-à-vis de ma parole.

invoqué ne soit pas trop important. Ainsi **Jésus restaure la valeur du nom de son Père** au sein des israélites. **Il remet Dieu au centre de tout le serment.**

### **LA NOUVELLE DOCTRINE DE JESUS S'OPPOSE-T-ELLE A LA LOI DE SON PERE ?**

Mais, son enseignement n'est pas seulement pour corriger l'approche légaliste des israélites. **Jésus ne s'arrête pas sur la simple correction. Il va plus loin** sinon il n'est qu'un prophète qui rappelle la volonté de Dieu. Ici, nous allons voir la différence entre des prophètes et le Fils de Dieu, Messie.

Après avoir attiré les attentions des israélites sur l'omniprésence de Dieu, il ajoute un ordre : « Ne pas jurer du tout ni par le ciel, ni par la terre, ni par Jérusalem, ni par la tête. » Ensuite, il déclare au verset 37 : « Que votre parole soit 'oui' pour oui, 'non' pour non ; ce qu'on y ajoute vient du mal. »

### **Alors, est-ce qu'il est en train de s'opposer à son Père au sujet du serment ?**

Ici il est nécessaire de vérifier **le contenu des serments pratiqués dans l'Ancien Testament**. Sinon nous avons risque de mettre tout le serment dans un seul moule. Du coup, nous sommes obligés d'exprimer la foi chrétienne en refusant de prêter serment devant un tribunal. (Ceci nous permettra de bien distinguer le serment autorisé aujourd'hui de celui qui ne doit pas faire...)

En fait, l'auteur de l'épître aux Hébreux définit, au verset Hé 6.16, que **les hommes prêtent serment par un plus grand qu'eux. Le serment leur sert de garantie pour mettre fin à toute contestation**. Par exemple, on prêtait serment dans le cas d'alliance entre Isaac et Abimélec (Gn 26.28), de promesse entre Abraham et son serviteur au sujet du mariage d'Isaac (Gn 24.2-4), de décisions (1 S 25.22), lorsqu'il était nécessaire de souligner la véracité d'une déclaration (Jg 8.19 ; 1 S 23), etc.

Ici, il faut noter que **le nom de l'Eternel avait un rôle intermédiaire entre deux**, celui qui s'engage par jurer et l'autre qui en bénéficie. C'est-à-dire que Dieu était présent mais à l'extérieur des hommes.

Comme les israélites faisaient le serment, Dieu a aussi juré. Lisons Hé 6.13-20 (67).

13 **Lorsque Dieu fit sa promesse à Abraham, il prêta serment par lui-même**, car il ne pouvait pas jurer par un plus grand que lui. 14 Il déclara : Assurément, je te comblerai de bénédictions et je multiplierai ta descendance. 15 Abraham attendit patiemment et c'est ainsi qu'il vit se réaliser ce que Dieu lui avait promis. 16 En effet, les hommes prêtent serment par un plus grand qu'eux. Le serment leur sert de garantie pour mettre fin à toute contestation. 17 De même, voulant donner aux héritiers de ce qu'il avait promis **une preuve plus forte encore du caractère irrévocable de sa décision**, Dieu a **garanti sa promesse par un serment**. 18 Ainsi, il nous a mis en présence de deux actes irrévocables, dans lesquels il est impossible que Dieu mente. Ces actes constituent un puissant encouragement pour nous qui avons tout quitté pour saisir fermement l'espérance qui nous est proposée. 19 Cette espérance est pour nous comme l'ancre de notre vie, sûre et solide. Elle pénètre, par-delà le

rideau, dans le lieu très-saint 20 où Jésus est entré pour nous en précurseur. Car il est devenu grand-prêtre pour l'éternité dans la ligne de Melchisédek.

Ainsi dans l'Ancien Testament, le serment était bien nécessaire **pour garantir la promesse des hommes et de Dieu**. En fait, toute la parole de Dieu est entièrement vraie, quoi qu'elle soit par le serment, sans le serment. Mais ce que Dieu a fait le serment, c'était **pour les hommes** qui ont besoin toujours une assurance à cause de leur faiblesse dû au péché. Et le serment de Dieu est **un acte qui montre sa fidélité** tout au long du temps, alors que les hommes ont rompu sans cesse leurs serments.

Enfin, **le serment que Dieu avait prêté est accompli en Christ-Jésus**. Il a proclamé la Bonne Nouvelle du royaume de Dieu et dit : « Le moment est arrivé et le Royaume de Dieu est proche ! Change d'attitude et croyez à la Bonne Nouvelle ! » Lisons la déclaration de l'auteur de la lettre aux Hébreux : Hé 7.19-22 (67)

19 La Loi, en effet, n'a rien amené à la perfection. D'autre part, une meilleure espérance a été introduite, par laquelle nous nous approchons de Dieu. 20 En outre, tout cela ne s'est pas fait sans serment de Dieu. Les autres prêtres ont reçu la prêtrise sans un tel serment, 21 mais Jésus est devenu prêtre en vertu d'un serment que Dieu a prononcé quand il lui a dit : « **Le Seigneur l'a juré, il ne reviendra pas sur son engagement : tu es prêtre pour toujours.** 22 **Ainsi, Jésus est devenu le garant d'une alliance meilleure.**

Ainsi, **le serment de Dieu est accompli en Christ-Jésus. Notre Seigneur, la garant d'une alliance meilleure, est au milieu de nous et en nous !** Dans l'Ancien Testament, Dieu était loin et à l'extérieur des hommes, mais depuis Jésus, **il est proche de nous et présent en nous qui croyons en Christ. Puisque Jésus a tout accompli le serment de Dieu, nous n'avons plus besoin de prêter serment par le nom de Dieu à la manière juive.** Mais nous avons déjà son nom divin en nous par la foi en Lui. C'est-à-dire que notre parole est devenue celle qui représente Dieu-même. **Nous n'avons plus besoin d'une preuve extérieure** pour montre notre véracité de l'engagement, de la parole. Car **notre parole est déjà la parole représentant de Dieu. La preuve est déjà en nous par l'Esprit de Vérité !**

C'est pour cela que nous n'avons plus besoin de montrer l'authenticité de notre acte par le serment, mais **nous sommes appelés à répondre à la Bonne Nouvelle. Si l'Evangile dit « oui », nous disons « oui ». Si l'Evangile dit « non », nous disons tout simplement « non ».** Ainsi, **notre parole et engagement dépend de l'Evangile, l'histoire de notre Seigneur ! C'est pour cela que si nous ajoutons une autre parole sur l'Evangile, ceci vient du mal !**

## **JESUS EST-IL TON TEMOIN ?**

Par-là, nous pouvons comprendre que le nom de Dieu par que les israélites prêtaient est **devenu celui de notre témoin en nous !** C'est pour cela qu'il n'y a aucun serviteur de Dieu qui a prêté

serment par le nom de Dieu. Mais **les apôtres ont pris Dieu à leur témoin au sujet de leur vie chrétienne**. Lisons quelques témoignages de l'apôtre Paul.

- Rm 1.9 (57) : **Dieu**, que je sers de tout mon cœur en annonçant l'Evangile de son Fils, **m'est témoin** que je fais sans cesse mention de vous dans mes prières.
- Rm 9.1 (57) : Ce que je vais dire est la vérité ; j'en appelle au Christ, je ne mens pas ; **ma conscience, en accord avec l'Esprit Saint, me rend ce témoignage**.
- 2 Co 1.18-24 (56) : Aussi vrai que Dieu est fidèle, la parole que nous vous avons adressée n'a pas été «oui» et «non». 19 En effet, **le Fils de Dieu, Jésus-Christ**, que nous avons prêché au milieu de vous, Silvain, Timothée et moi, **n'a pas été «oui» et «non»**. **Au contraire, en lui il n'y a que le «oui»**. 20 En effet, **pour toutes les promesses de Dieu, c'est en lui que se trouve le «oui», et c'est [donc] aussi par lui que nous disons «amen» à Dieu, pour sa gloire**. 21 Or, celui qui nous affermit avec vous en Christ et qui nous a consacrés par son onction, c'est Dieu; 22 il nous a aussi marqués de son empreinte et a mis l'Esprit comme un gage dans notre cœur. 23 Quant à moi, **j'en prends Dieu à témoin sur ma vie**, c'est pour vous ménager que je ne suis pas revenu à Corinthe. 24 Ce n'est pas que nous voulions dominer sur votre foi, mais plutôt que nous contribuons à votre joie, car vous êtes fermes dans la foi.
- Ph 1.8 (55-62) : Oui, **Dieu m'en est témoin** : je vous aime tous de l'affection que vous porte Jésus-Christ.
- 1 Th 2.4-5 (51) : 4 Non, c'est parce que Dieu nous a jugés dignes d'être chargés de la proclamation de l'Evangile et nous l'annonçons, pour plaire non aux hommes mais à Dieu qui juge nos cœurs. 5 Jamais, vous le savez, nous n'avons eu recours à des discours flatteurs. Jamais nous n'avons tenté de vous exploiter sous le couvert de bonnes paroles : **Dieu en est témoin!**
- 1 Th 2.10 (51) : **Vous en êtes témoins, et Dieu aussi** : nous nous sommes comportés, envers vous qui croyez, d'une manière pure, juste et irréprochable.

Alors, frères et sœurs, **pouvons-nous prendre notre Dieu, notre Seigneur, Jésus-Christ à notre témoin de l'Evangile et de l'amour ?**

C'est la question que j'aimerais bien poser à chacun d'entre nous y compris moi-même. Et c'est le point auquel nous devons être sensibles pour la sanctification, pour grandir dans la connaissance de notre Seigneur, dans la foi en Lui et dans la relation avec notre Seigneur.

Nous sommes en début de l'année 2016. Quels sont vos vœux ?